

En cette année singulière, s'est tenue une assemblée générale exceptionnelle. Dématérialisée du fait de la pandémie, cela a permis une consultation en ligne des adhérents pour que la vie de l'association se poursuive. Maître Cachot, huissier de justice à Blois, en a assuré le contrôle.

Le président Vuitton a évoqué, dans son rapport moral, la souplesse dont il a fallu faire preuve tout au long de l'année pour se plier à des protocoles renouvelés et s'approprier de nouveaux outils.

Il a exprimé sa compassion envers les victimes et les personnes qui souffrent à cause de la Covid.

La chasse était malmenée cette année par un projet de référendum d'initiative partagée sur le bien-être animal et les Français ont découvert que la chasse constitue une mission d'intérêt général. Cela doit nous réjouir malgré les clivages qui ont pu naître dans nos rangs. Sur la base de mesures d'exception prévues par le Ministère, le préfet a pu prendre des arrêtés dérogatoires permettant la poursuite de la chasse des espèces de grand gibier causant des dégâts aux cultures agricoles. HL Vuitton l'en remercie.

Les adhérents de la FDC41 ont été tenus informés via le site internet fédéral et les réseaux sociaux, mais également par emailing. Les adhérents ne nous ayant pas encore transmis leur adresse électronique sont invités à le faire s'ils souhaitent bénéficier de ce dispositif.

Le président remercie les collaborateurs de la FDC41 qui ont su s'adapter au confinement et aux restrictions d'accueil du public pour maintenir un service de qualité en dépit de la pandémie. Il dit sa satisfaction que la FDC41 ait élaboré dans les délais processus internes et documents spécifiques aux nouvelles missions confiées aux fédérations des chasseurs sur la gestion des plans de chasse, des ACCA et de la chasse accompagnée. C'est dans ce cadre que le répertoire des actes officiels a été mis en ligne sur le site internet : www.chasseurducentrevallde Loire.fr/fdc41.

L'Ecocontribution, instituée avec la réforme de la chasse, nous a permis de bénéficier d'une enveloppe de 130 K€. Avec le fort soutien de notre Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire, nous avons mené des actions en faveur de la biodiversité : réhabilitation de chemins ruraux, plateformes de nidification pour les cigognes en concertation avec la LPO, étude sur la survie estivale et les causes de mortalité des jeunes lièvres, projet sur les bonnes pratiques et les aménagements favorables à la biodiversité et amélioration de la capacité d'accueil des étangs de Sologne ont pu être financés.

Pour recréer ou maintenir des écosystèmes et des milieux, près de 6 km de haies ont été plantés cette saison et 750 ha ont été contractualisés en jachères environnement faune sauvage.

Le colloque national Faisan tenu cette année avait conclu à la nécessité de développer l'espèce et de travailler sur le petit gibier naturel en général. Forts de cette certitude, la FDC41 a encore étendu les superficies en plan de chasse qui sont désormais de 66 700 ha pour le Lièvre, 204 000 ha pour le Faisan et 378 000 ha pour la Perdrix, dont 31 600 ha en repeuplement.

Les résultats de comptage de Perdrix témoignent d'une stabilité moyenne des populations. Alors que les indices kilométriques réalisés au printemps révèlent une tendance à la hausse pour le Lièvre. Il a fallu s'adapter au contexte sanitaire et programmer les comptages de Faisan le matin. Les données sont en cours d'analyse. HL Vuitton a remercié les fidèles et nombreux compteurs bénévoles qui ont respecté à la fois les consignes sanitaires et les exigences des protocoles de comptage.

Cette année 7 136 faisans, 2 619 perdrix et 2 459 lièvres ont été attribués. Les prélèvements réalisés, sont respectivement de 49,7 %, 23,3 % et 42,9% (données en cours d'enregistrement).

La FDC41 a gagné au Conseil d'Etat contre les associations Sologne Nature Environnement et Perche Nature qui s'étaient pourvues en cassation contre l'arrêté préfectoral autorisant une période complémentaire pour la vénerie sous terre du blaireau. Le président compte sur le préfet pour qu'il prenne un arrêté, au titre de la saison de chasse 2021/2022.

Nous avons dû annuler l'exposition des trophées de cerfs. Mais, conformément à l'arrêté préfectoral fixant les modalités de contrôle d'exécution du plan de chasse, les attributaires de bracelets de cerfs mâles ont toutefois présenté plus de 700 trophées dont quelques très beaux spécimens.

Cette année, hors parcs et enclos, il a été attribué dans le cadre du plan de chasse 14 292 chevreuils. Au 22 mars, alors que la saisie était en cours, nous avons enregistré 11 281 prélèvements (78,9 %). A la même date, sur les 4 276 grands cervidés attribués hors parcs et enclos, 2 061 étaient réalisés, soit un taux de prélèvement de 48,2 % qui se répartissent en : 471 CEM (réa 35,7 %), 1 117 CE- (réa 50,4 %), 1 425 CEF (réa 50,2 %) et 1 263 CEJ (réa 50,7 %).

Par ailleurs, toujours au 22 mars, nous avons enregistré 23 668 sangliers prélevés hors parcs et enclos. Malgré les efforts des chasseurs de Loir-et-Cher, un peu empêchés par la Covid cette saison, l'espèce ne cesse de causer des dégâts.

Face à l'augmentation du nombre de détenteurs de petites surfaces, demandeurs d'un plan de gestion Sanglier (PGS), le conseil d'administration a décidé que chaque territoire de moins de 10 ha d'un seul tenant, faisant l'objet d'une demande de PGS, sera soumis au règlement de l'adhésion annuelle et à la participation financière des territoires aux dégâts de sanglier. Une demande d'avenant au plan de gestion sanglier et d'avenant au schéma départemental de gestion cynégétique de Loir-et-Cher seront déposées en ce sens auprès de l'administration.

En raison de la pandémie il a été décidé de proroger d'une année les mandats des représentants des territoires aux comités cynégétiques de Sologne.

Parmi nos 19 582 adhérents (dont 15 638 chasseurs), seuls quelques-uns ont pu suivre une formation :

Formations 2020/2021	Formés	Observations
Chasse à l'arc	41	
Chasse accompagnée : filleul	47	
Chasse accompagnée : parrain	41	
Garde-particulier	9	
Hygiène de la venaison	26	
Permis de chasser	249	79,5 % de réussite
Piégeage	60	
Sécurité à la chasse	131	
Tir des corvidés	8	
Tir d'été du Renard	7	Session en juin 2021

La FNC doit nous adresser les référentiel et supports de la formation décennale à la sécurité à la chasse. Elle se tiendra par ½ journée et pourra être suivie en ligne.

Au cours de la saison 2020/2021, seul un accident léger est à déplorer dans notre département. Nous pouvons raisonnablement espérer que cette nouvelle formation permettra de tendre vers le 0 accident.

Hélas, dans le contexte sanitaire, nous devons annuler la journée des associations de mai prochain. Pour le Game Fair, nous attendons la décision des éditions Larrivière.

L'organisation de nos animations nature a bien sûr aussi été contrariée par la Covid. Mais la fréquentation de la réserve de Malzoné est demeurée forte. HL Vuitton encourage les chasseurs à découvrir ce site où s'épanouit une biodiversité magnifique.

La FDC41 a mis à profit le temps confiné pour élaborer la 1^{ère} édition du *Carnet de bord*, témoin du travail fédéral, il est consultable en ligne sur notre site internet.

HL Vuitton gage que l'an prochain, vaccinés contre la Covid, nous retrouverons sereinement nos pratiques de chasse et les moments conviviaux qui nous ont tant manqués cette saison. Et conclut que la chasse fait partie de notre histoire. Il reste à ce titre persuadé qu'elle fera partie de notre avenir écologique.

Les finances (en milliers d'euros) - Exercice clos le 30 juin 2019

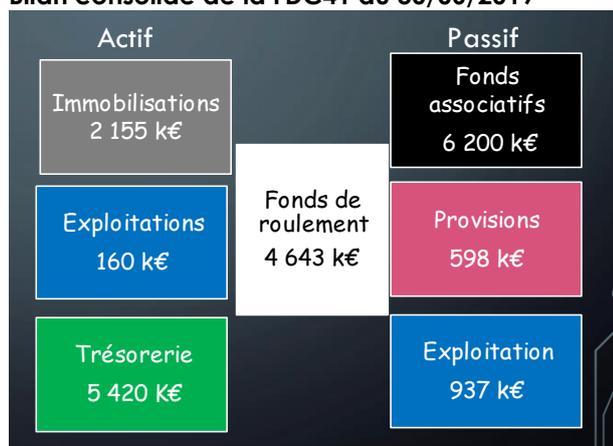
Compte de résultat du service général :



Compte de résultat du service dégâts :



Bilan consolidé de la FDC41 au 30/06/2019



Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 30 juin 2019 présenté et certifié par Monsieur Vincent Cocuelle (cabinet ORCOM)

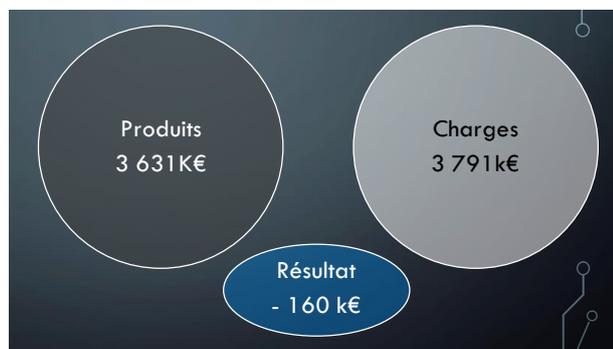
« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice. »

.../... « nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. »

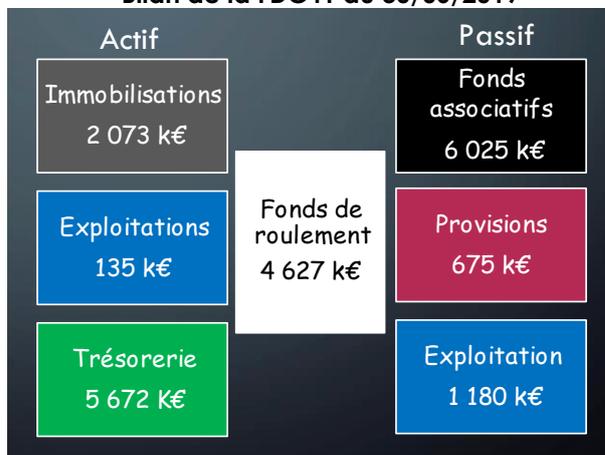
Fait à Blois le 11 mai 2020

Les finances (en milliers d'euros) - Exercice clos le 30 juin 2020

Compte de résultat :



Bilan de la FDC41 au 30/06/2019



Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 30 juin 2020 présenté et certifié par Monsieur Vincent Cocuelle (cabinet ORCOM)

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice. »

.../... « nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. »

Fait à Blois le 09 avril 2021

Budget prévisionnel 2021/2022

Sources de financement

- Cotisations statutaires : 70€ (Les nouveaux permis bénéficient toujours d'un tarif spécial)
- Timbre grand gibier : 7,50 €
- Bracelets : cerf mâle : 90 €, biche et jeune ; 80 €, chevreuil : 25 €, daim et mouflon : 10€

La participation financière des territoires

MONTANT	MASSIF	UNITE SANGLIER
0,91 €/ha corrigé		[23-37]
1,52 €/ha corrigé	17	
1,82 €/ha corrigé	2 et 27	
2,43 €/ha corrigé		[34-39-40]
2,73 €/ha corrigé	3 et 4	
3,04 €/ha corrigé	28 et 38	[31-33] et [44-46-47]
3,34 €/ha corrigé	25 et 26	
3,64 €/ha corrigé	29	[41-42-43-45]
4,55 €/ha corrigé	30	[32-35-36]
5,16 €/ha corrigé	1 et 24	

Participations HA : 536 000 €
+ Frais estimations : 115 000 €

Participation financière territoriale : 651 000 €

*Ha corrigé = ha bois + ha plaine/5 + ha eau/5

Budget prévisionnel 2021/2022

Total produits = 4 051 800 €
Total charges = 4 151 800 €
Résultat = - 100 000 €

Résolutions adoptées

Les documents nécessaires à la consultation électronique ont été mis en ligne, ainsi que des vidéos présentant de manière dynamique le rapport du président, les rapports financiers des comptes clos le 30 juin 2019 et le 30 juin 2020, les rapports du commissaires aux comptes afférents et le projet de budget prévisionnel 2021/2022. Les adhérents étaient invités à voter du 23 avril 16h au 28 avril 2021 minuit :

Nombre de votants : 148

Nombre de voix exprimées : 542

Résolution 1 (POUR : 93,73 % - CONTRE : 1,11 % - ABSTENTION : 5,17%)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 Avril 2019, approuve ce dernier tel qu'il a été présenté.

Résolution 2 (POUR : 94,46 % - CONTRE : 1,48 % - ABSTENTION : 4,06%)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 Mai 2020, approuve ce dernier tel qu'il a été présenté.

Résolution 3 (POUR : 91,33 % - CONTRE : 2,95 % - ABSTENTION : 5,72%)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2019, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

Résolution 4 (POUR : 95,39 % - CONTRE : 1,29 % - ABSTENTION : 3,32%)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 30 juin 2019 sur les conventions règlementées visées à l'article L612-5 du code

du commerce et statuant sur ce rapport certifie qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice 2018/2019.

Résolution 5 (POUR : 95,57 % - CONTRE : 1,66 % - ABSTENTION : 2,77%)

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2018/2019.

Résolution 6 (POUR : 94,46 % - CONTRE : 1,11 % - ABSTENTION : 4,43%)

Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	7.735.432,06 Euros
Total de Produits	3.396.983,56 Euros
Résultat net comptable	- 288.090,46 Euros

Le résultat net comptable se décompose de la façon suivante :

Résultat du service « général »	82.060,64 Euros
Résultat du service « dégâts »	- 370.151,10 Euros

Cette ventilation résulte de l'obligation qui est faite aux Fédérations de tenir des comptabilités distinctes concernant notamment ces deux services.

Au 30/06/2019, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

Réserves de gestion	3.383.086,25 Euros
Réserves immobilisées	2.198.392,29 Euros
Réserves de financement	603.554,87 Euros
Autres réserves	150.000,00 Euros
Résultat service « général »	82.060,64 Euros
Résultat service « dégâts »	- 370.151,10 Euros
Total fonds propres	6.046.942,95 Euros

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 :

Le résultat du service « général »	82.060,64 Euros
Aux réserves de gestion (service « général ») la somme de	82.060,64 Euros
Aux réserves de gestion par prélèvement sur les autres réserves (service « général ») la somme de correspondant au financement du repeuplement perdrix de cet exercice	50.000,00 Euros
Aux réserves de gestion (service « général ») par prélèvement sur les réserves immobilisées la somme de correspondant à l'ajustement au 30 juin 2019 de la valeur nette comptable des immobilisations de ce service	53.226,20 Euros
Le résultat du service « dégâts »	-370.151,10 Euros
Aux réserves de financement (service dégâts) la somme de	- 370.151,10 Euros
Aux réserves immobilisées (service dégâts), par prélèvement sur les réserves de gestion (service dégâts) la somme de correspondant à l'ajustement au 30 juin 2019 de la valeur nette comptable des immobilisations de ce service	10.160,01 Euros

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi :

Libellés	Service « général »	Service « dégâts »	Comptes de la FDC
Réserves de gestion	1.916.559,77 €	1.641.653,31 €	3.558.213,08 €
Réserves immobilisées	2.134.826,00 €	20.500,10 €	2.155.326,10 €
Réserves de financement		233.403,77 €	233.403,77 €
Autres réserves	100.000,00 €		100.000,00 €
Totaux en Euros	4.151.385,77 €	1.895.557,18 €	6.046.942,95 €

Résolution 7 (POUR : 94,65 % - CONTRE : 1,11 % - ABSTENTION : 4,24%)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2020, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

Résolution 8 (POUR : 95,39 % - CONTRE : 1,29 % - ABSTENTION : 3,32%)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 30 juin 2020 sur les conventions règlementées visées à l'article L612-5 du code du commerce et statuant sur ce rapport certifie qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice 2019/2020.

Résolution 9 (POUR : 95,39 % - CONTRE : 1,66 % - ABSTENTION : 2,95%)

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2019/2020.

Résolution 10 (POUR : 94,46 % - CONTRE : 1,11 % - ABSTENTION : 4,43%)

Consécutivement à la promulgation :

- De la loi N° 2019-773 du 24 juillet 2019
- Du décret 2019-933 du 6 septembre 2019
- De l'arrêté du 11 février 2020 portant modèle de statut des fédérations départementales de chasseurs,

L'Assemblée Générale valide le regroupement des comptes de réserves en comptabilité générale pour les montants suivants avec effet au titre de l'exercice 2019-2020 :

Réserves de gestion	3.558.213,08 €uros
Réserves immobilisées	2.155.326,10 €uros
Réserves de financement	233.403,77 €uros
Autres réserves	100.000,00 €uros

Résolution 11 (POUR : 95,94 % - CONTRE : 1,11 % - ABSTENTION : 2,95%)

Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	7.880.450,14 €uros
Total de Produits	3.630.907,08 €uros
Résultat net comptable	- 160.278,80 €uros

Au 30/06/2020, avant affectation de l'exercice, mais après affectation de l'exercice 2018/2019, les fonds associatifs se présentent ainsi :

Réserves de gestion	3.558.213,08 €uros
Réserves immobilisées	2.155.326,10 €uros
Réserves de financement	233.403,77 €uros
Autres réserves	100.000,00 €uros
Résultat net comptable	<u>- 160.278,80 €uros</u>
Total fonds propres	5.886.664,15 €uros

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 :

Le résultat net comptable	-160.278,80 €uros
Aux réserves de gestion par prélèvement sur la réserve de financement la somme de correspondant au résultat de l'exercice	160.278,80 €uros
Aux réserves de gestion par prélèvement sur les autres réserves la somme correspondant au financement du repeuplement de l'exercice	50.000,00 €uros
Aux réserves de gestion par prélèvement sur les réserves de financement la somme de correspondant au solde de cette réserve	73.124,97 €uros
Aux réserves de gestion, par prélèvement sur les réserves immobilisées la somme de correspondant à l'ajustement au 30 juin 2020 de la valeur nette comptable des immobilisations	125.836,06 €uros

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi :

Réserves de gestion	3.764.107,94 €
Réserves immobilisées	2.072.556,23 €
Réserves de financement	0,00 €
Autres réserves	50.000,00 €
Totaux en €uros	5.886.664,17 €

Résolution 12 (POUR : 90,04 % - CONTRE : 5,90 % - ABSTENTION : 4,06%)

Suite à la présentation du budget 2021/2022 par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve celui-ci, caractérisé par :

Un total de produits de	4 051 800 Euros
Un total de charges de	4 151 800 Euros
Un résultat de	- 100 000 Euros

Résolution 13 (POUR : 91,51 % - CONTRE : 2,03 % - ABSTENTION : 6,46%)

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à réaliser, au nom et pour le compte de la Fédération, l'acquisition, l'échange ou la vente de biens mobiliers et/ou immobiliers, propriété de la Fédération. A cet effet, l'Assemblée Générale décide de lui donner tous pouvoirs aux fins de signer tous actes et pièces, recevoir toutes sommes en quittance et généralement faire le nécessaire.

Résolution 14 (POUR : 96,31 % - CONTRE : 0,18 % - ABSTENTION : 3,51%)

L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices comptables : ORCOM Audit sis 1 Avenue de la Butte à Blois représenté par Vincent COCUELLE

Résolution 15 (POUR : 98,89 % - CONTRE : 0,37 % - ABSTENTION : 0,74%)

Ouverture/fermeture générale de la chasse

Proposition de dates (Projet présenté à la CDCF)

- Ouverture générale : le dimanche 26 septembre 2021 à 9h00
- Fermeture générale : le lundi 28 février 2022
- Détail par espèce et par secteur en annexe
- Oiseaux migrateurs : selon Arrêté Ministériel en vigueur